



Ville de Duparquet

CONSEIL MUNICIPAL
Ce 13 JUILLET 2023

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de Duparquet, tenue à l'hôtel de ville, au 86 rue Principale, le mardi 13 juillet 2023 à 19h00.

Présents :

M. Denis Blais	maire
Mme Marlène Doroftei	Conseillère no.2
M. Donald Baril	Conseiller no.1
Mme Claudette Macameau	Conseillère no.3
Mme Véronique Drouin.	Conseillère no.4
Mme Chantal Provencher	Conseillère no.5
Mme Solange Gamache	Conseillère no.6

Le quorum étant satisfait, M. Denis Blais, maire déclare l'ouverture de la séance à 19h05, M. Denis Blais préside la séance et Mme Chantal Poirier agit à titre de greffière.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

RÉS.131-2023 Sur proposition de la conseillère Mme Solange Gamache, secondé par la conseillère Mme Véronique Drouin, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.



Ville de Duparquet

VILLE DE DUPARQUET

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
Mardi 13 juillet 2023 à 19h00
à l'Hôtel de ville au 86, rue Principale

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **RÉSOLUTION**
 - 3.1 Demande de dissolution de la chambre de commerce de Duparquet
Autorisation signature déclaration solennelle
4. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

3.RÉSOLUTION

Lecture par le conseil de ville du contenu de la déclaration solennelle

Rés.132-2023 3.1 DEMANDE DE DISSOLUTION DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE DUPARQUET

CONSIDÉRANT la situation actuelle avec LA CHAMBRE DE COMMERCE DE DUPARQUET et sa gestion du Camping Bon Vent, situé au 733, chemin du Camping, Duparquet (Québec) J0Z 1W0;

CONSIDÉRANT, notamment, que LA CHAMBRE DE COMMERCE DE DUPARQUET ne respecte plus sa mission de favoriser et d'améliorer le commerce et le bien-être économique, civique et social de la Ville de Duparquet;

CONSIDÉRANT la propriété actuelle du lot 6-485 et de la demie indivise du lot 6-486, au cadastre de la Ville de Duparquet, par LA CHAMBRE DE COMMERCE DE DUPARQUET;

CONSIDÉRANT la rétrocession du lot 6-485 et de la demie indivise du lot 6-486, au cadastre de la Ville de Duparquet, advenant la dissolution de LA CHAMBRE DE COMMERCE DE DUPARQUET;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Ville de Duparquet d'être assistée par des professionnels externes;

Il est proposé par la conseillère Mme Chantal Provencher, appuyé par le conseiller M. Donald Baril et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Duparquet mandate Morency, Société d'avocats pour entreprendre les démarches de dissolution de LA CHAMBRE DE COMMERCE DE DUPARQUET;

QUE la Ville de Duparquet mandate à cet effet le maire, Monsieur Denis Blais, de signer la déclaration solennelle demandant la dissolution de LA CHAMBRE DE COMMERCE DE DUPARQUET et tout autre document en lien avec celle-ci.

ADOPTÉE lors de la séance extraordinaire du conseil de ville du 13 juillet 2023

RÉS.133-2023 4.. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les sujets ayant été abordés, sur proposition de la conseillère Mme Marlène Doroftei, secondé par la conseillère Mme Solange Gamache il est unanimement résolu que la séance soit levée à 19h45.

